

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 février 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Anne-Gaud MILLORIT, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDE donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry Andrieux,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Pierre-Alexis BLEVIN, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Josyane BERTIN

Délibération n°2025-008

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 8

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT/PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES « BAIE DE LA FRESNAYE » - AVENANT - ANNEE 2025

Lamballe Terre & Mer est engagée dans le Contrat Territorial de Bassin Versant/Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) de la Baie de la Fresnaye, sur la période 2022-2027. Ce contrat est porté par Dinan Agglomération. En lien avec ses compétences, Lamballe Terre & Mer co-préside le comité de pilotage et finance les actions réalisées au prorata de la surface de bassin versant qu'elle occupe (46%).

Afin de se caler sur le calendrier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un premier contrat a été signé pour la période 2022-2024 (avec une participation prévisionnelle de 229 853 € sur 3 ans pour Lamballe Terre & Mer). Ce contrat est arrivé à son terme, et l'Agence de l'Eau propose qu'un avenant soit signé pour couvrir l'année 2025, dans l'attente de la signature d'un nouvel Accord territorial de bassin versant.

La participation prévisionnelle maximale de Lamballe Terre & Mer pour 2025 serait de 80 831 €, répartie comme suit :

Actions sous maîtrise d'ouvrage « collectivités »	Coût TTC 2025	Subventions (Etat, AELB, Région, CD22, FEADER)	Part SMAP	Reste à charge 2 EPCI	Part Lamballe Terre & Mer
Volet « agricole » (agronomie, transition des systèmes, diversification des filières, gestion du foncier)	130 030	91 985	3 805	34 241	15 751
Volet « espaces stratégiques » (restauration des cours d'eau, zones humides et bocage)	477 000	356 400	12 060	108 540	49 928
Volet « connaissances » (suivi qualité de l'eau)	51 000	40 800	1 020	9 180	4 223
Volet « curatif » (ramassage et traitement des algues vertes)	55 000	47 500	0	7 500	0
Volet « animation et coordination » (gestion technique et financière du programme)	94 758	68 360	2 640	23 759	10 929
Total 2025	807 788	605 045	19 525	183 220	80 831

Considérant la transmission de la maquette financière aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

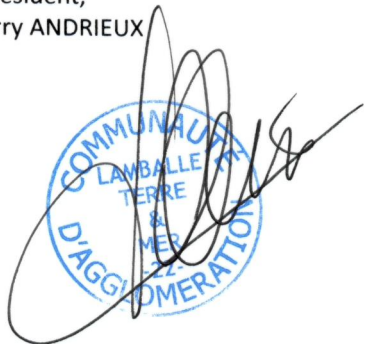
- APPROUVE le programme d'actions proposé, l'organisation territoriale, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre de l'avenant au contrat territorial « Baie de la Fresnaye » pour l'année 2025,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant, la convention liée et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 28 FEV. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX



A blue circular stamp with the text "COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE ARMOR TERRE & MER" is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

3 MAR. 2025

De la publication le

3 MAR. 2025



A handwritten signature in blue ink, likely of the delegated president, is written over the text "De la publication le".

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale